



Service de la navigation du Nord-Est

Service spécial d'éclusement (Ecluse de CLEVENT)

MOSELLE CANALISÉE - AUTORISATION SPECIALE DE NAVIGUER

AVIS A LA BATELLERIE
 N° FR/2010/05480

Une limitation d'enfoncement 1.7 m (entre les écluses de CLEVENT et CUSTINES)

▪ **le mardi 21 décembre 2010 de 10:30 à 18:00 [tous les usagers (trafic avalant)]**

- Moselle canalisée entre les PK 346.500 (Ecluse de CLEVENT) et PK 343.680 (Ecluse de CUSTINES)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :

ADVE Nancy, 2 rue Victor, 54000, NANCY.

Tél : 0383170101. Fax : 0383351867.

Arrondissement Hydraulique Maintenance Exploitation, Espace Corbin, 54000, NANCY.

Tél : 03 83 36 86 30. Fax : 03 83 36 80 25.

UTI Moselle, BP 21052, 57036, METZ CEDEX 1.

Tél : 03 87 66 89 14. Fax : 03 87 66 09 57.

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les mariniers et usagers se trouvant en stationnement dans le port de FROUARD sont informés qu'ils peuvent naviguer ce jour uniquement durant la période horaire précisée dans le sens avalant avec un enfoncement limité à 1,70 m entre les écluses de CLEVENT et CUSTINES.

Il est demandé de ne pas créer de vagues et de faire preuve d'une extrême vigilance au droit de la dérivation navigable située au droit du barrage de POMPEY.

Chef de l'UTI Moselle

Signé

Alain FABRE

Date limite d'affichage :
mercredi 22 décembre 2010